



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

bénéfices

Question écrite n° 51458

Texte de la question

M. Michel Liebgott attire l'attention de M. le Premier ministre sur la répartition des profits des entreprises. Le rapport «Partage de la valeur ajoutée, partage des profits et écarts de rémunération en France » commandé par le Président de la République révèle que 36 % du profit des sociétés non financières sont affectés aux détenteurs du capital, 7 % aux salariés (sous la forme d'intéressement, de participation et d'abondement) et 57 % aux investissements. On est donc loin de la « règle des trois tiers », un tiers des bénéfices pour les actionnaires, un tiers pour l'investissement et un tiers pour les salariés, défendue par le Président de la République face à la crise du pouvoir d'achat. Il lui demande donc les mesures qu'il entend prendre pour permettre une meilleure répartition des profits dans les entreprises.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51458

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juin 2009, page 5468

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)